Appel international conjoint pour travail de synthèse sur les changements climatiques et l'évolution de la biodiversité

Les changements climatiques et l'évolution de la biodiversité ne sont pas des crises indépendantes, elles sont plutôt interreliées de bien des manières. L'ICEE/CIEE fait partie d'un regroupement de 10 centres de synthèse à travers le monde qui sollicitent des propositions de groupes de travail de synthèse afin d'explorer ces interrelations entre les changements climatiques et les modifications de la biodiversité. L'ICEE/CIEE soutiendra un groupe de travail tenant une rencontre en personne de 4 à 5 jours au Canada, suivie d'une rencontre virtuelle. Les rencontres devront avoir lieu entre janvier 2026 et décembre 2027. **La date limite de soumission d'une proposition est le 28 mai 2025.**

Critères : La rencontre en personne peut avoir lieu n'importe où au Canada. L'ICEE fournit un soutien financier au groupe de travail et à la tenue de ses rencontres, mais les responsables de la proposition doivent en gérer la logistique. Au moins un ou une chercheuse principale doit être membre du corps professoral d'une université canadienne. Enfin, à qualité égale, la priorité sera accordée aux propositions portées par des scientifiques œuvrant dans un établissement membre de l'ICEE.

Contexte international : Veuillez consulter le document de l'appel conjoint pour comprendre le contexte de l'appel. Y est également décrite la manière dont interagiront les groupes de travail du monde entier financés dans le cadre de cet appel conjoint.

Procédures de soumission

Les propositions peuvent être soumises en anglais ou en français. Les propositions doivent inclure un formulaire de proposition rempli (accessible au www.ciee-icee.ca), une proposition de trois pages, et un court CV des personnes organisatrices.

Vous devez nous informer si vous avez soumis ou envisagez de soumettre une proposition de groupe de travail identique ou similaire à un autre centre de synthèse dans le cadre de cet appel international. Bien que cela soit permis, les centres de synthèse doivent se coordonner afin de ne pas financer les mêmes propositions plus d'une fois.

Dans le **formulaire**, vous devrez fournir les informations suivantes :

1. Le nom du projet, les coordonnées complètes de la ou des personnes organisatrices et un résumé du projet (300 mots au maximum) pouvant être rendu public. Au moins une des

personnes organisatrices doit être professeur.e dans une université canadienne afin de permettre le transfert de fonds entre universités.

2. Une liste des participants et participantes précisant leur établissement d'attache et présentant en un court paragraphe leur profil biographique et l'expertise apportée au groupe. L'ICEE soutient des groupes réunissant 8 à 15 personnes. Les personnes participantes doivent être choisies de manière à permettre une synergie entre différentes disciplines, ensembles de compétences et modes de connaissance (y compris les connaissances autochtones traditionnelles), et peuvent être issues des secteurs universitaires et non universitaires. Les groupes de travail productifs incluent généralement des participants et participantes à différentes étapes de leur carrière. L'ICEE exige la participation d'au moins un ou une étudiante aux cycles supérieurs et d'au moins un ou une stagiaire au postdoctorat dans tous les groupes de recherche. Les personnes participantes doivent aussi provenir de plusieurs universités ou organismes ; les propositions regroupant surtout des personnes d'une même organisation doivent démontrer que celles-ci collaborent peu ou pas en temps normal. La participation internationale est encouragée pour autant que les frais de voyage respectent le budget. Les groupes de travail doivent présenter une diversité démographique, notamment un équilibre des genres (≥ 40 % de personnes s'identifiant comme femmes ou non-binaires), et favoriser l'inclusion des minorités racialisées sous-représentées, des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap, les personnes s'identifiant LGBTQIA+ et de celles qui ont des antécédents disciplinaires, sociaux ou culturels différents. Ne fournissez que les informations d'identification que les personnes souhaitent partager. Enfin, nous vous demandons d'indiquer quelles personnes ont confirmé leur participation.

3. Un plan de gestion des données. Les groupes de travail financés sont tenus de déposer les données originales ou dérivées et tout le code nécessaire à la reproductibilité dans un répertoire de données. Les informations suivantes doivent être incluses : 1) à qui appartiennent les données, les conditions d'accès à celles-ci et les conditions de publication de résultats basés sur ces dernières ; 2) la manière dont seront compilées et intégrées les données d'intérêt avant la première rencontre du groupe de travail ; 3) la manière dont les données seront entreposées et sauvegardées ; et 4) le plan pour rendre les métadonnées, les données originales ou les données dérivées, et l'encodage publiquement accessibles à la fin du projet, à l'inclusion de l'échéancier et des noms des personnes responsables.

4. Un budget pour soutenir les activités proposées, celui-ci ne doit pas dépasser 14 000 $ au total. Les couts pour les réunions peuvent inclure : 1) les couts requis pour les réunions en personne, y compris l'hébergement, le transport, les repas et la ou les salles de réunion ; 2)

les couts associés à l'augmentation de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, par exemple un contrat avec un sous-titreur professionnel ; 3) jusqu'à 750 $ pour des frais exceptionnels (c.-à-d. non normalement encourus) de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées afin de permettre la participation de personnes ayant des responsabilités familiales les empêchant autrement de participer.

Veuillez noter que les frais généraux, le salaire des professeurs et professeures et les couts d'équipement ne constituent pas des dépenses admissibles. Selon notre expérience, les groupes sont rarement capables de se rendre à l'étape de l'acceptation des manuscrits pour publication dans le délai de 12 mois associé au budget, les frais de publication ne devraient ainsi pas être inclus au budget. Nous encourageons les personnes demandeuses à consulter la coordinatrice du programme à l'ICEE en cas d'incertitude sur les éléments budgétaires autorisés.

En annexe du formulaire de proposition, inclure :

5. Un texte d'un maximum de trois pages à simple interligne, police 12 points et marges de 2,5 cm (les propositions de plus de trois pages ne seront pas considérées), spécifiant :

    5.1. Les buts du projet. Les liens avec le thème de cet appel exceptionnel doivent être précisés.
    5.2. La planification des activités : l'échéancier des activités précédant les rencontres s'il y a lieu, le calendrier de(s) rencontre(s), le suivi après les rencontres permettant d'atteindre les résultats anticipés. Alors que les rencontres en personne des groupes de travail sont normalement limitées à 4 à 5 jours complets consécutifs, il n'y a aucune contrainte sur votre rencontre de groupe de travail virtuelle et vous pouvez choisir de la diviser en plusieurs petites séances (voir Le guide ICEE-CIEE pour les groupes de travail virtuels).
    5.3. Pour les projets incluant de la synthèse de données, décrivez la source des données qui seront colligées, en précisant si la base de données est déjà construite ou si elle le sera en prévision des rencontres, ainsi que les méthodes d'analyse qui seront employées.
    5.4. La manière dont votre groupe de travail garantira une grande diversité de participants et participantes (voir le deuxième point de la procédure de soumission) et créera un environnement de travail équitable, inclusif et productif.
    5.5. Les retombées attendues (ex., publications, livres blancs, banques de données en libre accès).

6. Un court CV pour chacune des personnes organisatrices. Un maximum de trois pages pour chacun des CV.

Le processus de sélection

Comme lors des appels de propositions passés, les décisions de financement des nouveaux groupes de travail de l'ICEE s'appuieront sur des évaluations confidentielles par les pairs. La direction de l'ICEE déterminera pour sa part le montant attribué à chacune des propositions retenues et fournira à tous les demandeurs et demandeuses une rétroaction quant aux forces et faiblesses de leur proposition. En cas de conflit d'intérêts, la direction de l'ICEE s'en remettra au conseil d'administration de l'ICEE.

L'adéquation avec le thème de ce concours particulier, l'excellence scientifique et les chances de réussite sont les principaux critères d'évaluation, bien qu'une attention soit également portée à l'efficience, à la complémentarité et diversité des participants et participantes, aux plans de gestion des données, à l'attention accordée à l'équité et à l'inclusion, et à la participation des établissements membres de l'ICEE. Plus précisément, *les critères d'évaluations sont* :

1. La raison d'être du projet : l'importance scientifique ou appliquée des questions, l'adéquation avec le thème de l'appel, la probabilité de faire avancer les connaissances en écologie, en évolution ou en environnement, la preuve d'une nouvelle synthèse, les retombées pour le bien-être sociétal.
2. La description du projet : clarté des objectifs, retombées, plan de travail, horaire des rencontres et plan de gestion des données.
3. L'expertise et la pertinence des personnes demandeuses et participantes (selon les CV des organisateurs et organisatrices et les présentations des personnes participantes).
4. La diversité des participants et participantes quant aux stades de carrière, à l'origine géographique et aux caractéristiques démographiques telles que décrites au point 2 de la procédure de soumission. L'attention apportée à l'équité et à l'inclusion.
5. Les résultats attendus. Le potentiel de productions scientifiques à forts impacts, incluant les publications avec révision par les pairs, les livres blancs et les bases de données en libre accès.
6. L'adéquation et le réalisme du budget (complétudes des estimations et cohérence des justifications). Le soutien par d'autres organisations doit être indiqué.

Date limite : les soumissions complètes doivent être transmises sous la forme d'un seul document d'ici le **28 mai 2025** à :

ciee-icee@biodiversity.ubc.ca

Les demandeurs et demandeuses sont invités à contacter la directrice ou la directrice adjointe de l'ICEE, ou encore la coordinatrice du programme pour toutes questions, notamment celles relatives au contenu, au budget ou aux installations.

Diane Srivastava (srivast@zoology.ubc.ca)

Directrice, Institut canadien d'écologie et d'évolution

Mary O'Connor (oconnor@zoology.ubc.ca)

Directrice adjointe, Institut canadien d'écologie et d'évolution

Kelly Haller (ciee-icee@biodiversity.ubc.ca)

Coordonnatrice de programme, Institut canadien d'écologie et d'évolution